MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 5 août 2022 à 19h

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Sont également présentes,

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière-trésorière adj.
Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière, adjointe
Madame Guylaine Gagnon, secrétaire-adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

103-08-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2022
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi : Mme Nancy Rioux, directrice générale
    a) Frais de déplacement
    b) Frais d'avocat
6. Nouveau garage municipal
7. Puits - Parc intergénérationnel
8. Glissières de sécurité - Rang 8 Ouest
9. Ouverture chemin Rang 8
10. Abri à sel
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

104-08-2022

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à la majorité des conseillers ayant voté d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2022.

3 votes POUR
2 votes CONTRE
2 abstentions.

105-08-2022

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

Comptes payés : 30 267,74 $
Comptes à payer : 8 295,28 $ chèques nos 7241 à 7258

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 38 563,02 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 28 722,69 $ incluant les revenus de perception.

5. SUIVI - MADAME NANCY RIOUX DIRECTRICE GÉNÉRALE

106-08-2022

a) FRAIS DE DÉPLACEMENT

Attendu que suite aux interrogations des conseillers concernant ce point depuis plusieurs séances, Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, a été mandatée afin d'obtenir un avis juridique auprès de Me François Bérubé, de la firme Caïn Lamarre;

Attendu que cette allocation ou somme forfaitaire versée pour frais de déplacement et de repas est directement liée au fait que Madame Rioux est censée travailler 2 jours par semaine selon le nombre d'heures et l'horaire prévus au contrat de travail;

Attendu que madame Nancy Rioux n'a pas à se déplacer ni à assumer des frais de repas;

Attendu que selon l'avis juridique de Me François Bérubé, cette allocation n'a pas à être versée à Madame Rioux;

En conséquence, il est proposé par M Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de cesser de payer l'allocation de frais de déplacement et de repas au montant de 60 $/semaine à Madame Nancy Rioux et de refacturer les montants remis depuis son arrêt de travail du 25 avril 2022.

107-08-2022

b) FRAIS D'AVOCAT

Attendu que Madame Nancy Rioux, directrice générale a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Médard une demande de paiement concernant des factures d'avocat;

Attendu qu'un contrat de travail a été signé entre la Municipalité et Madame Nancy Rioux pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil autorise Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe afin d'obtenir un avis juridique auprès de Me François Bérubé de la firme Caïn Lamarre pour vérifier si la Municipalité de Saint-Médard doit effectuer le paiement desdites factures, selon le contrat de travail de Madame Nancy Rioux.

6. NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, informe les membres du conseil de l'avancement concernant le projet du nouveau garage municipal.

108-08-2022

7. PUITS – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Attendu que des soumissions ont été demandées concernant un mandat pour un puisatier au projet du parc intergénérationnel;

Attendu que l'objectif étant de s'assurer de la qualité du tubage du puits, de sa capacité et de la qualité de l'eau;

Attendu que nous avons reçu une (1) soumission de Puits artésiens Deschênes pour un montant total de 20 680 $ (taxes non incluses);

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **de** ne pas accepter la soumission reçue de Puits artésiens Deschênes;
- **de** mandater un sourcier afin de localiser une ou des veines d'eau sur le terrain au projet du parc intergénérationnel;
- **de** demander à Monsieur Frédéric Gagné, ingénieur de Tétratech de venir rencontrer les membres du conseil municipal afin d'obtenir plus d'information dans ce dossier.
- **de** mandater Mme Guylaine Gagnon, directrice générale et greffière/trésorière, dans le but de faire les vérifications nécessaires afin de connaître les subventions existantes pour les bornes de recharge pour véhicule électrique qui pourraient être incluses dans le projet du parc intergénérationnel.

109-08-2022 **8. GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – RANG 8 OUEST**

Attendu que la résolution numéro 095-07-2022, autorisait Mme Guylaine Gagnon directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe à faire une demande de prix pour l'achat et l'installation de deux (2) glissières de sécurité;

Attendu que nous avons reçu quatre (4) soumissions (taxes non incluses):

- Ent. NPL, matériaux neufs 30 240,61 $
- Ent. NPL, matériaux usagés 18 513,82 $
- Ent. Rémi Charest, matériaux neufs 51 910,00 $
- Ent. Rémi Charest, matériaux usagés 34 160,00 $

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à entreprise NPL (matériaux usagés) au montant de 18 513,82 $ (taxes non incluses).

110-08-2022 **9. OUVERTURE CHEMIN RANG 8**

Attendu que les membres du conseil ont accepté de faire un projet de nouvelle entente pour l'ouverture du Chemin du Rang 8 pour l'hiver 2022-2023;

Attendu qu'une nouvelle proposition a été faite et envoyée aux propriétaires Mme Lisa Beaudet et M. Christian Ouellet;

Attendu que Mme Lisa Beaudet et M. Christian Ouellet, propriétaires ont accepté le projet de la nouvelle entente;

En conséquence, il est proposé par M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Linda Gagnon, mairesse et Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, à signer la nouvelle entente avec la Bergerie des Doux Agneaux pour l'ouverture du Chemin du Rang 8, pour l'hiver 2022-2023.

111-08-2022 **10. ABRI À SEL**

Attendu que l'abri à sel ne peut être jumelé avec le projet du nouveau garage municipal selon les ingénieurs de la FQM;

Attendu que l'abri à sel est subventionné à 88 % par le programme PRACIM;

Attendu que la municipalité confie à la FQM les services complets en architecture pour la construction d'un abri à sel;

Attendu que la municipalité a choisi la FQM pour effectuer les démarches nécessaires pour mandater les ingénieurs dans le cadre de ce projet;

Attendu que la municipalité demande à la FQM de l'accompagnement dans les démarches d'une demande de subvention PRACIM (Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la FQM pour exécuter tous les besoins inscrits ci-dessus concernant l'abri à sel de la Municipalité de Saint-Médard.

11. <u>VARIA</u>

Aucun point ajouté.

12. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de questions a eu lieu.

112-08-2022 **13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h51.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe